



Bonneville / Lyon / Modane, le 1^{er} mars 2006

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LES 3 SOCIÉTÉS D'AUTOROUTES ALPINES SIGNATAIRES DE LA CONVENTION « ALERTE ENLÈVEMENT »

Hier, 28 février, les trois sociétés d'autoroutes alpines AREA (Groupe APRR), ATMB et SFTRF ont signé la convention « Alerte Enlèvement », sous l'égide du ministère de la Justice, aux côtés des ministères associés (Intérieur, Défense, Transports), des médias, des autres sociétés françaises d'autoroutes et des associations de victimes. Cette convention définit les modalités du dispositif d'urgence déployé en cas d'enlèvement de mineur. Dans ce cadre, les trois sociétés s'engagent à diffuser des messages d'alerte sur leurs panneaux lumineux à message variable, relayés par leur radio autoroutière FM 107.7.

OPTIMISER LA RECHERCHE DES MINEURS ENLEVÉS.

Afin d'améliorer l'efficacité et la réactivité des procédures de recherche dans le cadre d'enlèvement de mineur, la convention « Alerte enlèvement », placée sous l'égide du ministère de la Justice, a été signée hier, 28 février, par les ministères associés (Intérieur, Défense, Transports), les médias, les sociétés françaises d'autoroutes et les associations de victimes. S'inspirant des modèles américain et canadien « Amber Alert », cette convention définit un ensemble de procédures destinées à recueillir des informations et des témoignages permettant de localiser un mineur enlevé et/ou son ravisseur.

D'un point de vue opérationnel, c'est le procureur de la République qui décidera ou non de déclencher l'alerte selon plusieurs critères. Concrètement, un message d'alerte audiovisuel pré-formaté sera diffusé à chaque Alerte Enlèvement, pour une durée limitée à 3 heures. Il contiendra une description de l'enfant enlevé, sa photo, la date et le lieu de l'enlèvement ainsi que des informations, le cas échéant, sur le suspect. Un numéro de téléphone vert permettra aux témoins d'alerter immédiatement les forces de l'ordre.

AREA, ATMB ET SFTRF PARTENAIRES D'« ALERTE ENLÈVEMENT »

Bénéficiaire des moyens d'information en temps réel des 3 sociétés d'autoroutes alpines et de la couverture d'un réseau de 600 km.

Les 3 sociétés alpines s'engagent par cette convention à prendre une part active au dispositif, en s'appuyant sur leurs moyens d'information pour relayer l'alerte, au côté de l'AFP et des médias audiovisuels, des gares SNCF et stations RATP, et des associations d'aide aux victimes.

D'un point de vue pratique, dès le déclenchement d'une Alerte Enlèvement, AREA, ATMB et SFTRF seront informées par le CRICR de Lyon *via* leurs PC circulation respectifs. Elles diffuseront alors sur les panneaux à message variable (plus d'une centaine), situés en entrée d'autoroute et sur leur réseau, le message « Alerte enlèvement. Écoutez 107.7 ». Les clients seront incités à se brancher sur les radios autoroutières rhônalp'1 et Autoroute Info qui diffuseront le message d'alerte au moins tous les quarts d'heure.

Grâce à cette mobilisation, déployée dans une logique de continuité autoroutière, c'est l'essentiel de la région Rhône-Alpes et les axes transfrontaliers (Italie, Suisse) qui pourront ainsi être couverts de manière instantanée.

Contacts presse :

AREA - Pascal DEVERTU – 04 26 68 45 52 - pascal.devertu@area-autoroutes.fr

ATMB - Elisabeth SAWICKI – 01 40 61 70 14 – elisabeth.sawicki@atmb.net

SFTRF - Laurence BRASSAC – 04 79 20 26 84 – lbrassac@tunneldufrejus.com